



Document à transmettre avec le dossier

Le Conseil Départemental de l'Énergie > Document relatif à la composition du dossier

Chaque dossier de radiotéléphonie doit comporter a minima les éléments suivants et cette fiche complétée doit être insérée dans le dossier.

Le dossier doit également être paginé. L'opérateur devra s'assurer de la lisibilité de tous les documents transmis.

Élément	Description	Page (s)	Remarques de l'opérateur
Généralités	Préciser la présence d'opérateurs dans le secteur avec la carte ANFR dans un rayon de 5 km		
	Liste des demandes déjà réalisées sur la commune avec précision de l'opérateur		
	Extrait de cartoradio sur le secteur		
	Zone de recherche		
	Objectif de couverture		
	Fiche de santé dûment complétée		
	Accord écrit du propriétaire du bâti ou du terrain (accord de principe)		
	Consultation mairie		
	Consultation des services de l'Aviation civile si le projet se situe en proximité d'un aéroport		
	Extrait du règlement et du zonage en matière de document d'urbanisme		
	Extraits des cartélies de référence présents sur le site internet de la DDT		
	Plans	Plan de situation sur fond de carte IGN	
Plan de détail du secteur au 1/2000			
Plan de masse avant et après projet			
Plan de détail de l'installation technique au 1/50			
Plan d'élévation existant et projet avec environnement paysager existant			

Descriptif détaillé	Dimensions et nombres d'antennes, dimension de l'armoire technique		
	Couleurs des installations		
	Précision sur la possibilité de chaque pylône d'accueillir d'autres antennes ultérieurement		
	Dans le cas d'un site sur lequel un autre opérateur est présent, justifier pourquoi les locaux techniques ne sont pas regroupés et les mâts surélevés		
	Descriptif détaillé de l'aménagement paysager et des plans de plantations légendés ainsi que les éventuelles clôtures		
Photographies	Photographies à 360° (vue panoramique)		
	Photoaérienne		
	Plan de visualisation des prises de vues		
	Photographies à partir des problèmes de visibilité ou de sensibilité depuis des axes de découverte, routes, sentier de randonnée, autoroutes ainsi que du centre ou de l'entrée des villages		
	Photographies de la base du pylône et des équipements techniques du sol (baies, shelter)		
	Dans le cas de la présence de pylône avoisinant, vue d'ensemble sur celui-ci		

Les données dont doit disposer les services de l'Aviation civile pour rendre son avis sont les suivants:

- *Gamme de fréquence et puissance d'émission mise en jeu,*
- *Coordonnées géographiques de l'axe du support d'antennes , dans le système WGS84,*
- *Altitude sommitale des antennes dans le système NGF et hauteur hors sol au sommet des antennes.*

Pour information, la Délégation Picardie a fait savoir qu'elle pouvait être conduite à demander un balisage diurne (le standard étant une alternance de marques rouges et blanches) et/ou nocturne (le standard étant un ou plusieurs feux rouges) dans certains cas où il est estimé que l'érection d'un nouvel obstacle à proximité d'une plate-forme aéronautique ou sous des cheminements aériens risque de constituer un danger à la navigation aérienne.